

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

759^{ème} séance

Lundi 2 avril 2007, à 15 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 7.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 759^{ème} séance du Sous-Comité. Nous allons examiner le point 8 et puis également le point 9 de l'ordre du jour. Il y aura ensuite le groupe de travail qui portera sur l'enregistrement des objets spatiaux et qui se réunira pour la suite de l'après-midi.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux au titre de la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (point 8 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Pour le moment, je vais d'abord donner la parole au représentant de la République de Corée à propos du point 8 de l'ordre du jour.

M. J. LEE (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À propos du point 8 de l'ordre du jour, "Projet de protocole sur les questions concernant les objets spatiaux, protocole à la convention sur les intérêts internationaux dans les matériels d'équipement mobiles", ma délégation répète son point de vue selon lequel la conclusion d'un protocole permettrait à toutes les parties concernées d'utiliser au mieux les ressources disponibles et favoriserait l'expansion des activités dans l'espace. Les activités spatiales de la République de Corée

ont été principalement réalisées par le Gouvernement et par l'Institut de recherches aérospatial de Corée, l'Institut financé par le Gouvernement ou par Korea Telecom, compagnie gérée par l'État. Mais actuellement le secteur privé a manifesté un intérêt et une participation accrues dans les activités spatiales en particulier dans le domaine de la fabrication de satellites et des applications des satellites à la télédiffusion, radiodiffusion, télécommunication, etc. Il y a dix ans encore, il était bien difficile en Corée d'imaginer une participation du secteur privé aux activités spatiales, mais maintenant nous sommes tous conscients de fait qu'il y a eu une augmentation très importante des activités réalisées par le secteur privé. À cet égard, notre délégation se félicite des efforts qui ont été réalisés jusqu'à présent par UNIDROIT et s'attend à de nouveaux développements dans le protocole sur les matériels d'équipement mobiles. Et notre délégation espère qu'après les discussions qui vont avoir lieu, l'adoption du protocole sera finalement possible comme nous l'avons déjà constaté pour les questions comme le Protocole sur les aéronefs et le Protocole sur le matériel des chemins de fer.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République de Corée pour cette intervention et j'aimerais savoir s'il y a d'autres interventions à propos de cette question. Tel n'est pas le cas.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Pardon. Le représentant des États-Unis? Bon nous verrons le moment venu.

Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux dans le cadre d'un plan quadriennal qui couvre la période 2004-2007 (point 9 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Maintenant nous passons au point 9 de l'ordre du jour et je vais donner la parole à la représentante du Kazakhstan.

Mme G. OMAROVA (Kazakhstan) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est ma première intervention et je voudrais vous dire combien nous apprécions l'excellente façon dont vous menez les travaux du Sous-Comité et nous voudrions vous remercier pour tout le travail que vous nous permettez ainsi de réaliser.

Monsieur le Président, pour nous le point à l'ordre du jour qui concerne la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux est très important. Nous nous intéressons vivement à cette question et nous allons présenter nous-mêmes un rapport au Bureau des affaires spatiales en ce qui concerne cette question relativement à l'enregistrement des objets.

Mon pays a ratifié les cinq traités des Nations Unies sur l'espace et nous adhérons à tous les principes ou normes concernant l'espace. Le Gouvernement de mon pays a adopté en 2005 un programme triennal pour le développement des activités spatiales qui jettent les bases du programme spatial que nous allons bientôt mettre en place.

À la fin de l'année dernière, le Kazakhstan pour la première fois a appliqué la Convention sur l'immatriculation créant le Registre national pour les objets lancés dans l'espace en enregistrant ainsi le premier satellite de communication géostationnaire national, KATZAT, et en présentant l'information requise au Bureau des affaires spatiales.

L'immatriculation des objets spatiaux constitue l'une des importantes questions juridiques qui se posent dans le domaine du droit spatial international et cela reflète le dynamisme de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. Et en fait, le statut actuel de l'immatriculation des objets spatiaux est très complexe et ce pour de nombreuses raisons. À cet égard, le groupe de travail présidé par Kai-Uwe Schrogl fait un travail très utile en examinant la

façon dont se fait l'immatriculation et en présentant des recommandations appropriées. Nous pensons que la question de l'immatriculation devrait continuer d'être examinée par le Sous-Comité.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie la représentante du Kazakhstan pour cette déclaration. Si je m'en souviens bien, il n'y a pas très longtemps que votre pays est membre du Comité et je voudrais vous féliciter parce que votre pays a ratifié les cinq traités des Nations Unies et je crois que sa contribution est donc très précieuse et je vous remercie. Je voudrais savoir s'il y a une autre délégation qui voudrait prendre la parole à propos de cette question. Tel n'est pas le cas. Je donnerai la parole à mon ami, il y a quelqu'un qui fait des signes, mais je ne sais pas s'il s'adresse à moi ou à quelqu'un d'autre. Nous verrons après. Auparavant, je donnerai la parole brièvement à mon excellente amie la représentante de l'Association juridique internationale parce qu'elle nous a dit quelque chose que j'aimerais qu'elle puisse répéter ici, à propos du colloque qui va avoir lieu au Brésil l'année prochaine. Je vais donc lui donner brièvement la parole et cela correspond d'ailleurs d'assez près à ce dont nous parlons dans les consultations officieuses. Je lui donne donc la parole.

Mme M. WILLIAMS (Association internationale du droit) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ajouter à ce que j'ai dit dans mon intervention de jeudi, je voudrais annoncer parce que nous venons d'avoir les dates, elles nous ont été communiquées vendredi, que nous aurons la 73^{ème} Conférence de l'Association internationale du droit qui aura lieu à Rio au Brésil en 2008. Elle aura lieu entre les 17 et 22 août. À cette occasion, le Comité du droit spatial de l'ADI présentera son troisième rapport à la Conférence sur la télédétection, la législation spatiale nationale, l'immatriculation et aussi avec le résumé traditionnel des aspects juridiques touchant les débris spatiaux, référence étant faite aux instruments internationaux existant adoptés en 1994 lors de la Conférence de Buenos Aires et qui fait l'objet d'un examen constant ainsi que la question du règlement des conflits ou des différends liés aux activités spatiales. Il s'agira du dernier rapport du Comité de droit spatial sur ces questions et ensuite on s'entendra à ce moment-là sur les sujets sur lesquels porteront nos travaux à l'avenir. Vous serez tout à fait les bienvenus à cette conférence.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Maintenant, je

voudrais brièvement revenir au point 8 de l'ordre du jour, parce que quand nous avons examiné cette question, la délégation des États-Unis n'était pas là, et je donnerai maintenant la parole au représentant des États-Unis qui nous parlera du point 8 de l'ordre du jour.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de présenter le point de vue des États-Unis au sujet des travaux d'UNIDROIT et pour ce qui est de l'élaboration d'un protocole sur les biens spatiaux. Comme nous l'avons dit par le passé, mon Gouvernement appuie fermement les objectifs de ce protocole, tel qu'il est proposé. Il offre l'occasion de faciliter l'expansion du secteur spatial commercial et de permettre également à de nombreux États dans toutes les régions et à tous les niveaux de développement économique de profiter de cette expansion aussi bien en ayant de meilleures possibilités d'acquérir des intérêts dans le matériel d'équipement spatial, ainsi que pour ce qui est de l'acquisition des services émanant de ce matériel.

Nous pensons qu'il est approprié que l'examen de ce projet de protocole reste à l'ordre du jour et nous voudrions faire des commentaires à propos de cette question. D'abord, malgré l'appui qui a déjà été donné, il n'y a pas vraiment de consensus encore sur la possibilité pour les Nations Unies de jouer le rôle d'autorité de surveillance pour le registre ou pour ce qui est des intérêts financiers et nous ne pensons pas qu'il soit bon d'examiner de plus près cette question pour le moment. À notre avis, UNIDROIT et d'autres examinent la possibilité pour que d'autres organes intergouvernementaux jouent ce rôle et nous nous attendons à recevoir des rapports de la part d'UNIDROIT à ce sujet.

Une autre question c'est le rapport entre les termes du projet de protocole "les droits et obligations des États au titre du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique". Comme nous-mêmes et d'autres membres du Comité l'ont dit par le passé, le protocole n'a pas pour intention d'affecter les droits et les obligations des États parties et n'est pas formulé de façon à le faire, ni les droits et obligations des États membres de l'Union internationale des télécommunications. En fait, notre délégation a proposé que ce principe soit énoncé explicitement dans le texte de tout protocole sur les biens spatiaux reconnaissant que le projet de protocole d'UNIDROIT est censé porter seulement sur la question du droit régissant les transactions privées liées à des activités de financement des activités spatiales commerciales.

En ce qui concerne le Sous-Comité, nous pensons que le Sous-Comité juridique et ses

membres ont peut-être des connaissances qui peuvent être précieuses pour l'élaboration du protocole. Et en fin de compte, le protocole d'UNIDROIT sera négocié par les États membres d'UNIDROIT dans le cadre du processus défini par UNIDROIT mais nous espérons que le Sous-Comité des affaires juridiques continuera d'offrir son aide lorsque celle-ci est appropriée.

Nous sommes heureux que le Bureau des affaires spatiales ait participé en tant qu'observateur aux sessions de négociation d'UNIDROIT et nous espérons que cette participation continuera d'aider les différents États à se former une opinion. Vu le travail qui est en cours sur cette question, nous sommes en faveur de continuer de maintenir ce point à l'ordre du jour.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis et je vais maintenant donner la parole au représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Deux choses simplement, d'abord de répéter notre opposition en ce qui concerne l'utilisation de l'ONU comme agence de surveillance. Secondement, en ce qui concerne le fond du texte du protocole, de ne pas toucher, j'utilise avec conscience ce mot, de ne pas toucher au droit souverain des États sur l'utilisation des orbites et des radiofréquences y associées, surtout dans l'exécution des sentences civiles en la matière. À mon avis, qu'on trouve d'autres moyens d'exécution, d'autres objets d'exécution mais pas les fréquences et les orbites, ou l'orbite géo ou les autres orbites basses ou moyennes. C'est à l'esprit innovateur ou novateur du rédacteur du protocole de trouver une solution en la matière.

Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Grèce pour cette contribution, je dis contribution parce que je suis l'interprétation en anglais. Nous avons terminé l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Nous allons bientôt lever cette séance pour que le groupe de travail puisse tenir sa troisième et dernière peut-être, non son avant-dernière séance. Je voudrais vous signaler un certain nombre de choses. Demain matin, nous nous réunirons à 10 heures du matin pour poursuivre l'examen des points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour. Nous commencerons par l'examen du point 10, "Propositions de nouveaux points de l'ordre du jour". À propos de cette question, je voudrais vous signaler que dans le cadre des consultations

officieuses qui ont été réalisées par M. Kopal, il y a déjà une entente qui est intervenue sur deux sujets. Tout ce qui pourra être discuté encore à ce sujet, le sera dans le cadre de cette discussion de point de l'ordre du jour et dans le cadre de la discussion des questions diverses. Nous pourrions profiter ainsi du fruit des consultations officielles qui ont eu lieu.

Maintenant, le groupe de travail sur la pratique en ce qui concerne l'immatriculation des

objets spatiaux tiendra sa quatrième et dernière séance, n'est-ce pas? Sa quatrième et dernière séance, c'est bien cela. J'invite maintenant le représentant de l'Allemagne, Kai-Uwe Schrogl à venir prendre la présidence de son groupe de travail. La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 24.